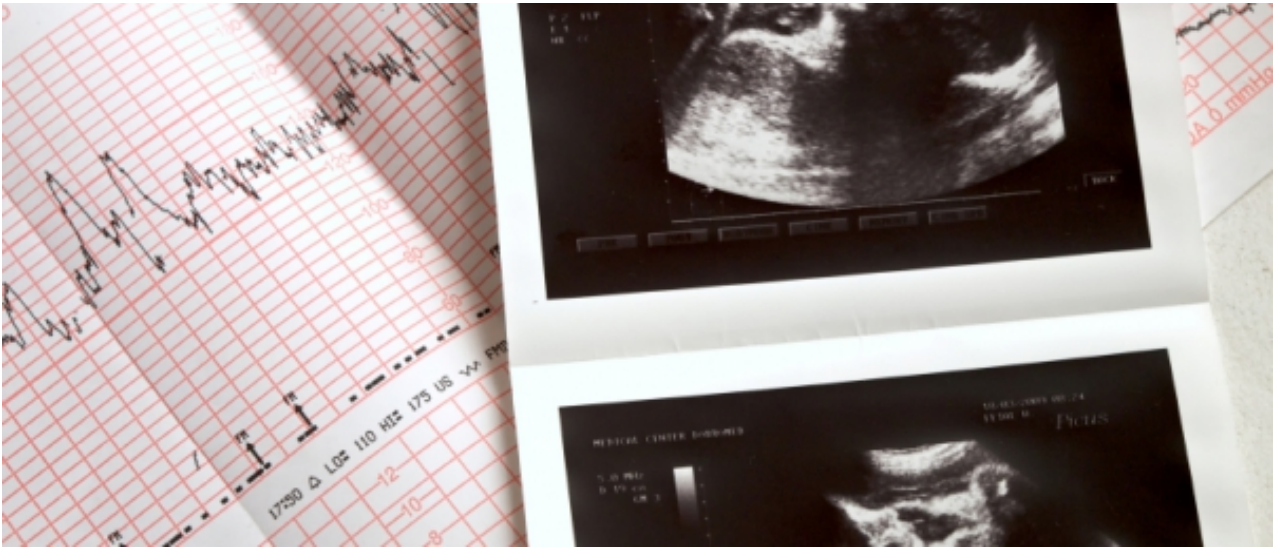


IVG en Croatie, un équilibre à trouver entre le droit des femmes et la protection de la vie à naître

genethique.org/fr/ivg-en-croatie-un-equilibre-trouver-entre-le-droit-des-femmes-et-la-protection-de-la-vie-naître



En Croatie, la loi autorise l'avortement jusqu'à 10 semaines de grossesse.

La Cour constitutionnelle croate a rejeté jeudi dernier une demande de révision de cette loi au motif que « *retirer à la femme son droit à décider de sa grossesse représente 'une ingérence dans son droit constitutionnel à l'intimité' »*.

En outre, la Cour, estimant que la loi en vigueur était dépassée, a demandé au Parlement de préparer une nouvelle législation en la matière en prenant en compte « *les mesures de prévention et d'éducation pour diminuer le nombre d'avortements.* »

Le président de la Cour, Miroslav Separovic, a indiqué que même si il ne revenait pas à la Cour de se prononcer sur le commencement de la vie humaine, la loi nouvelle doit trouver un équilibre entre le droit des femmes à la vie privée et la protection de la vie à naître.

Sources:

La Croix, (3/03/2017)

AFP, (03/03/2017)

Reuters, Reportage par Igor Ilic, édité par Catherine Evans, (2/03/2017)